

Votre interlocuteur AXA



Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur votre Espace
Ma Protection Entreprise via axa.fr

AXA vous répond sur :



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres
citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de
chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur **axa.fr**



Ref.: 2004871.02.2024 - Crédit photo : FS-Stock, iStock

Ceux qui réussissent ne manquent jamais d'assurance



Mon Pack Entrepreneur

L'assurance tout-en-un
qui veille sur vous et votre micro-entreprise



AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • **AXA Assurances IARD Mutuelle**, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • **AXA France Vie**, S.A. au capital de 487 725 073,50 € - RCS Nanterre 310 499 959 • **AXA Assurances Vie Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **AXA Assistance France**, société anonyme de droit français au capital de 43 723 694 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 311 338 339 et dont le siège est situé 8-10 Rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF • **INTER PARTNER ASSISTANCE**, société anonyme de droit belge au capital de 180 702 613 €, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé Boulevard du Régent 71000 Bruxelles - Belgique prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 8-10 Rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF. IPA intervient sous la marque AXA • **Juridica**, S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Mon Pack Entrepreneur

Proposée à un tarif compétitif, Mon Pack Entrepreneur est une offre tout-en-un comprenant les garanties essentielles à votre activité de micro-entrepreneur ou d'entrepreneur sans salarié.

Exercez votre activité en toute sérénité que vous travailliez à domicile, chez vos clients, à l'extérieur ou dans un local professionnel dédié.



Flashez pour obtenir une estimation tarifaire en ligne



Grâce à l'expertise de nos conseillers, choisir AXA c'est l'assurance d'être bien accompagné pour développer votre activité.



Vos biens professionnels protégés où que vous soyez

Votre matériel professionnel et vos marchandises sont précieux pour la bonne marche de votre activité. S'ils sont volés, vandalisés ou endommagés suite à un dégât des eaux, un incendie, un dommage électrique... les conséquences financières peuvent être importantes.

Notre solution

En cas de dommages aux biens, versement d'une indemnité pouvant s'élever jusqu'à 5 000 € ou 10 000 € selon votre activité.

Les plus AXA :

- **Protection des biens en tous lieux** : quel que soit l'endroit où vous travaillez ou lors de vos déplacements, votre matériel professionnel et vos marchandises sont assurés.
- **Valeur à neuf de 2 ans** : l'indemnisation des biens sinistrés est calculée sur la base de leur valeur à neuf pendant 2 ans après leur date d'achat.

Concrètement



Mathieu est traducteur. Il propose des prestations de service aux entreprises qui souhaitent se développer à l'étranger. Lors d'un déjeuner en terrasse avec un client, il se fait voler à l'arraché son ordinateur portable.



Grâce à la garantie «Vol (y compris les détériorations)», Mathieu perçoit une indemnité qui l'aidera à remplacer son ordinateur.



Les conséquences financières couvertes en cas de dommage causé à un tiers

Un produit vendu défectueux, des dommages causés sur le matériel confié par votre client... autant de situations qui peuvent engager votre responsabilité professionnelle. Un risque financier qui n'est pas à négliger.

Notre solution

En cas de dommages causés à un client, un fournisseur ou toute autre personne dans le cadre de votre activité professionnelle, versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 4 millions d'euros.

Bon à savoir

La souscription d'une garantie responsabilité civile professionnelle est primordiale. En effet, la responsabilité civile privée de votre assurance habitation ne couvre pas les dommages causés à un tiers dans le cadre d'une activité professionnelle.

Concrètement



Stéphanie vend des fruits et légumes sur le marché. Suite à une forte rafale, la bâche de son étal s'envole et endommage un véhicule stationné à proximité.



Les frais liés à la réparation du véhicule seront pris en charge.

Selon clauses et conditions du contrat



Votre perte de revenus compensée suite à un accident ou une hospitalisation

Un accident ou une simple hospitalisation peuvent vous empêcher d'exercer temporairement votre activité. Ces situations peuvent vous fragiliser financièrement.

Notre solution

En cas d'incapacité totale et temporaire de travail, versement d'une indemnité de 30 € par jour, à partir du 6^{ème} jour d'arrêt de travail et pour une durée maximum de 30 jours.

Le plus AXA :

- Pas de questionnaire médical.

Bon à savoir

En cas d'arrêt de travail, les prestations du régime obligatoire ne couvrent pas l'intégralité du montant de vos revenus. De plus, si vous êtes affilié depuis moins d'un an, aucune indemnité ne vous est versée.

Concrètement



Ossama est coach sportif affilié depuis 2 ans à la Sécurité Sociale des indépendants (SSI). Lors d'un cours, il se blesse à la jambe. Bilan : 3 semaines d'arrêt.



Ossama va percevoir une indemnité, en plus de ce que lui versera la SSI, lui permettant de maintenir une partie de son revenu pendant son arrêt.

Selon clauses et conditions du contrat



Un accompagnement juridique en cas de litige

Un litige avec un client ou un fournisseur peut impacter votre activité et vous faire perdre un temps précieux.

Bien réagir avec les bons conseils pour faire valoir vos droits, c'est essentiel.

Notre solution

Accès à un service d'information juridique :

- Informations sur toutes questions juridiques relatives à l'activité garantie.
- Orientation sur les premières démarches à entreprendre.
- Accès gratuit à Juri+ depuis votre Espace Client : des modèles de lettres à personnaliser, un suivi de litige en ligne, la consultation de fiches pratiques et la prise de rendez-vous téléphonique en ligne avec un juriste.

Aide à la résolution amiable et judiciaire d'un litige par an :

- Défense des intérêts.
- Prise en charge des frais jusqu'à 5 000 € TTC.

Concrètement



Cécile est esthéticienne. Elle a commandé un nouvel appareil auprès de son fournisseur habituel. Après la livraison, elle réalise que celui-ci est défectueux.



Cécile se fait accompagner par un juriste afin d'aboutir à un règlement amiable de son litige. Les frais et honoraires de l'expert mandaté dans ce dossier sont pris en charge.

Selon clauses et conditions du contrat



Un service d'assistance en cas d'évènement traumatisant

Un vol avec violence, une agression ou un sinistre important... Ces situations ne sont pas sans impact et peuvent affecter votre équilibre.

Dans ces moments difficiles, l'écoute d'un professionnel est primordiale.

Notre solution

Un service d'écoute et d'accueil psychologique qui vous permet de vous entretenir par téléphone avec des psychologues cliniciens (jusqu'à 4 entretiens pris en charge par an).

Concrètement



Robert est photographe. Il subit un choc émotionnel suite à un vol avec agression lors d'un shooting en extérieur.



Un psychologue va aider Robert à surmonter ce traumatisme et ainsi ne pas mettre son activité en difficulté.

Selon clauses et conditions du contrat